Avis technique - Procédure Simplifiée

Recyclabilité d'une assiette pour restauration



LA DEMANDE	GENERALITES			
	Demandeur	Huhtamaki Foodservice France		
	Date de la demande	Mars 2021		
	Dénomination	Assiette en fibre moulée 22,5cm		
	Marché	Restauration		
	Type de produit emballé	Produits Alimentaires		
	DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE			
	Forme	Ronde		
	Contenance	NA		
	Masse vide	16,5 g		
	ELEMENTS CONSTITUANTS			
N DE	Corps de l'emballage	Papier-carton à base de fibres de cellulose vierges		
0	Système de fermeture	NA		
ESCRIPTION	Type d'encre/vernis	aucun		
	Type de colle	ancune		
	COMPOSITION DE L'EMBALLAGE !			
) E	Papier-carton	100 %		
	Plastique	0%		
	Aluminium	0%		
	Acier	0%		
	Autre	0%		
	⇒ Elément majoritairement fibreux, non traité pour résistance à l'humidité			
	AVIS REFERENTS			
	Avis Technique N°156			

PRE-REQUIS

- L'emballage est constitué de plus de 50 % (en poids) de papier-carton : cet emballage relève donc de la filière « Emballage papier-carton ».
- Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG n°2), cet emballage devra être exempt de tout débris alimentaire pour pouvoir être intégré à la filière « Emballage papiercarton ».

M)

Date de validation : 5/07/2021

EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE		CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT PAPIER-CARTON	Fort			
Matieres dissoutes et colloïdales	Vernis	Encre -	Colle	
ÉNERGIE DE PULPAGE		Ø		

^{*} en condition minimale d'utilisation

Attention

Ø Pas d'impact № En cours d'étude ▶ Impact environnemental

CONCLUSIONS DU CEREC

D'après l'avis technique cité en référence, l'emballage se désintègrera facilement lors de l'étape de pulpage.

Dans ce contexte, le CEREC émet un avis favorable quant à sa recyclabilité au sein de la catégorie 5.02A par référence à la Norme NF EN 643 regroupant les emballages en papiercarton non complexés relevant du circuit municipal.

Une attestation de recyclabilité peut être délivrée sans réserve pour l'emballage selon l'EN 13430 « exigences relatives aux emballages valorisables par recyclage matière ».

Cet avis ne vaut que pour l'emballage non imprimé tel que soumis au CEREC

CONSIGNES DE TRI

Le CEREC préconise d'ajouter le pictogramme « TRIMAN » et un pictogramme recommandant de placer l'emballage dans le bac de collecte sélective.

VALIDATION

CITEO

Marie DELAFALIZE



Christian PICARD

DocuSigned by: Marie DELAFALIZE

Avis Technique nº 208 Date de validation: 5/07/2021

^{**} incluant humidité naturelle et liquide résiduel